

Règles d'utilisation du logo pour les Comités nationaux et régionaux de l'UICN

Version 1 – août 2011

1. Introduction

La mission de l'UICN est d'influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Dans ce monde envahi par les informations, les organisations et les marques, il est plus important que jamais que l'UICN projette l'image claire et cohérente d'une Union forte et crédible.

Les Membres de l'UICN, au cœur de l'Union, en sont les éléments constitutifs et les forces vives de la mise en œuvre du Programme.

Les Comités nationaux et régionaux de l'UICN sont autorisés à utiliser le nom et le logo de l'Union selon des règles précises, et ils sont encouragés à manifester leur association avec elle. Ils participent ainsi, de manière proactive, à accroître sa visibilité. Pour plus d'information se référer à : *Guide opérationnel pour les Comités nationaux et régionaux de l'UICN*.

2. Le logo de l'UICN

Le logo de l'UICN est l'élément le plus important de notre identité visuelle. Il représente l'image de

3. Qui peut utiliser le logo de l’UICN ?

Les Comités nationaux et régionaux de l’UICN peuvent témoigner de leur association avec l’UICN en utilisant une version spécifique du logo. Dans tous les cas, seul la version spécifique à chaque Comité doit être utilisée et les règles d’application figurent à la section 5.

Notez que seuls le Directeur général et les membres du Secrétariat régulièrement employés sont habilités à représenter l’UICN en utilisant son logo. Ceci s’applique à tout type de matériel, imprimé ou numérique.

4. Comment écrire sur l’UICN ou en parler

Dans l’usage courant, notre nom est « UICN » et, en accord avec les dispositions ci-dessous, il devrait être utilisé pour tout matériel de communication.

Si vous souhaitez développer l’acronyme, vous avez deux possibilités :

UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) – pour les titres ou dans le texte

UICN, Union internationale pour la conservation de la nature – dans le texte

5. Comment parler ou écrire sur les Comités de l'UICN

Blanc

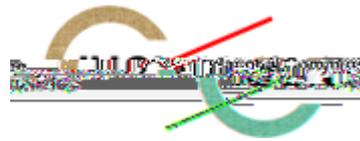
Sur fonds sombres, c'est la version en blanc du logo des Comités qu'il faut utiliser. Utilisez la version numérique existante. Notez qu'il n'y a pas de dégradé dans cette version blanche du logo (il est uni).

Le fond

Il est préférable d'utiliser les logos des Comités de l'UICN sur un

Utilisations incorrectes du logo

Ne modifiez pas les couleurs du logo



Ne séparez pas les deux éléments du logo : le « C » et les lettres



Ne redessinez pas le « C » du logo dans une autre couleur ou ne le remplissez pas avec une image ou des dessins



Ne modifiez pas l'épaisseur ou les dimensions du « C »



Ne modifiez pas les caractères ou leurs dimensions



N'utilisez pas les deux éléments du logo sur d'autres logos ou dessins qui apparaîtraient à côté du logo de l'IUCN



Ne laissez pas d'autres logos faire de l'ombre au logo de l'IUCN ; les dimensions doivent être les mêmes



N'utilisez aucune des versions antérieures du nom et du logo de l'IUCN



N'utilisez pas le logo de l'IUCN combiné avec le nom entier



7. Les directives de l'identité visuelle pour les Comités de l'UICN

Les Comités nationaux et régionaux de l'UICN peuvent souhaiter utiliser l'identité visuelle de l'UICN pour donner une image à leur matériel, imprimé ou numérique. Dans ce cas, les directives de l'identité visuelle de l'UICN, ainsi que les règles d'utilisation du logo, doivent être appliquées. Veuillez contacter l'Unité chargée de la communication mondiale à logo@iucn.org pour obtenir ces directives.